



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
EXPERT DE JUSTICE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que :

CRASSE PHILIPPE
2 rue Pierre de Fermat
Cabinet d'Expertise
31000 TOULOUSE

COMPAGNIE DES EXPERTS PRES LA COUR D'APPEL ET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Bénéficie du contrat d'assurance MMA N° 113 520 312 souscrit par le CNCEJ garantissant les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités :

Expertises juridictionnelles : 3 500 000 € par sinistre
Expertises extra-juridictionnelles : 3 500 000 € par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du 01 février 2023 au 31 janvier 2024.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement des cotisations émises ou à émettre.

Pour l'Assureur, par délégation

Fait à Paris, le 03 janvier 2023


SOPHIASSUR
154, boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél. 01 56 88 89 90 - Fax : 01 42 56 04 44
N° ORIAS 07027521